

WPR/RC40.R10 PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport d'activité sur le programme élargi de vaccination;¹

Notant avec satisfaction les résultats obtenus par le programme jusqu'à ce jour;

Reconnaissant néanmoins qu'une couverture vaccinale totale n'a pas encore été atteinte dans tous les pays ou zones et que des cas de maladies évitables par vaccination continuent à survenir;

Conscient que d'autres défis devront être relevés au cours des années 1990 pour atteindre puis maintenir une immunisation complète dans tous les pays, juguler les maladies cibles, améliorer la surveillance et introduire des vaccins nouveaux ou améliorés à mesure qu'ils sont disponibles pour la santé publique;

Rappelant la résolution WPR/RC39.R15 sur l'éradication régionale de la poliomyélite d'ici à 1995;

1. **PRIE INSTAMMENT** les Etats Membres :

- 1) de continuer leurs vigoureux efforts en vue d'offrir des services de vaccination à tous les enfants, en sorte que la couverture vaccinale atteigne plus de 80% dans tous les pays ou zones d'ici à la fin de 1990 et plus de 90% d'ici à 1995;
- 2) de fixer des cibles pour la réduction de toutes les maladies dans les programmes nationaux de vaccination et d'inclure des cibles pour des zones géographiques spécifiques ou des groupes de population particuliers, selon les circonstances;
- 3) de n'épargner aucun effort pour la mise en oeuvre de leurs plans d'éradication de la poliomyélite d'ici à 1995;

2. **REMERCIE** les agences de collaboration internationale, en particulier l'UNICEF, de l'aide qu'elles ne cessent d'apporter au programme élargi de vaccination et les encouragent à poursuivre et accroître leurs efforts en sorte qu'une couverture totale soit atteinte et maintenue au cours des années 1990 et que les maladies cibles soient jugulées ou éradiquées;

3. **PRIE** le Directeur régional :

- 1) de continuer à prendre toute mesure nécessaire pour atteindre et maintenir une couverture totale dans les années 1990, en ajoutant les vaccins nouveaux ou améliorés à mesure qu'ils viennent sur le marché;
- 2) de continuer à rechercher des crédits extrabudgétaires à l'appui de ces activités;
- 3) d'informer le Comité régional des progrès du programme élargi de vaccination, et notamment des progrès réalisés sur la voie de l'éradication de la poliomyélite.

¹ Document WPR/RC40/10.